

## RESTAURATION SCOLAIRE et COMPTE EN LIGNE

① **AU COLLÈGE** la restauration est facturée

② **AU LYCÉE** la procédure reste inchangée pour **les anciens lycéens**

**Les nouveaux lycéens y compris les anciens élèves de troisième scolarisés au Collège Maurice Rondeau en 2023-2024** sont invités à se présenter avec une adresse mèl valide et un chèque (à l'ordre d'Elior ou ELRES) ou espèces (50€) **le mardi 26, le mercredi 27 et le jeudi 28 août de 08h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00**, à la restauration scolaire.

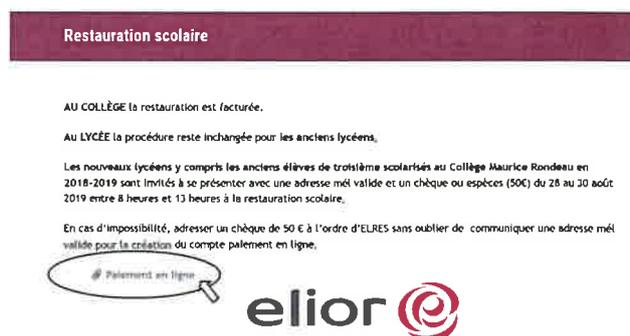
En cas d'impossibilité, vous pouvez déposer dans les boîtes aux lettres ou nous adresser par courrier, un chèque de 50€ à l'ordre d'ELRES sans oublier d'indiquer le nom et prénom de l'élève ainsi qu'une adresse mèl valide pour la création du compte paiement en ligne.

- **Paiement en ligne et consultation de votre compte** : suivre les instructions disponibles sur le site internet Maurice RONDEAU :

1.



2.



3.



Saisir l'identifiant unique et le mot de passe reçus sur votre adresse mèl valide.

- Suivi journalier de la consommation
- Suivi des paiements
- Solde et approvisionnement du compte

L'établissement scolaire Maurice RONDEAU ne peut être tenu responsable du compte famille.

- **Paiement chèque ou espèces**, s'adresser directement au personnel de la restauration en caisse.
- **Un droit d'entrée de 5€** est perçu par Elior lors du 1<sup>er</sup> passage.
- Les élèves dont le compte n'est pas crédité déjeuneront mais ne seront pas prioritaire.



Pour toute question s'adresser à :

Restauration scolaire ELIOR

Yvan VUILLAUME : [av005215@elior.com](mailto:av005215@elior.com)